Vous pouvez retrouver sous format imprimé l'intégralité de ces articles (et bien d'autres)

ETRICIEN TRONICIEN dans le numéro à paraître prochainement.. N°22-7. DIGITAL



Le GROUPE MULLER devient intuis

Aujourd'hui, le GROUPE MULLER doit répondre à de nouveaux défis et pas des moindres : la crise sanitaire, avec à la fois un challenge industriel à relever et un confort intérieur à repenser; le réchauffement climatique, qui impose de nouveaux comportements ; le conflit aux frontières de l'Europe, qui impacte la politique énergétique des États et les conditions d'approvisionnements. Pour toutes ces raisons, le GROUPE MULLER se transforme et devient aujourd'hui intuis...



BATIMAT: inscrivezvous, demandez votre badge et venez nous rendre visite



monde connecté, efficient et durable de demain!

IBS et SCSG dessinent le

P.5

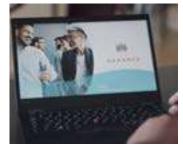


IZI by EDF: Solutions de recharge en copropriété pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables



AG2R: Happy hour **Culture branches** sur la Loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail & ses décrets

P.8



GARANCE: Vers une filiale de services toujours plus innovants



PROMOTELEC: Télétravailler en alliant performance technologique et sécurité électrique



FEDELEC aux Assises des Déchets



Les rencontres de la CNAMS et de l'U2P

D13

Le GROUPE MULLER devient intuis

intuis

Aujourd'hui, le GROUPE MULLER doit répondre à de nouveaux défis et pas des moindres : la crise sanitaire, avec à la fois un challenge industriel à relever et un confort intérieur à repenser ; le réchauffement climatique, qui impose de nouveaux comportements ; le conflit aux frontières de l'Europe, qui impacte la politique énergétique des États et les conditions d'approvisionnements. Pour toutes ces raisons, le GROUPE MULLER se transforme et devient aujourd'hui intuis.

À l'heure du défi de la sobriété énergétique

Le respect de l'environnement et la réduction des consommations énergétiques sont devenus primordiaux. Que ce soit au bureau, au sein d'une usine ou encore chez soi, le confort thermique est devenu une priorité. Allier la réduction de la consommation énergétique à ce confort est un challenge que les particuliers comme les professionnels se doivent de relever pour faire face à l'enjeu planétaire de sobriété énergétique.

Depuis plus de 70 ans, le GROUPE MULLER anticipe les grandes transitions sociétales et environnementales au nom du confort pour tous. C'est pour répondre à ces grands défis, plus que jamais d'actualité, que le GROUPE MULLER et ses marques professionnelles AIRELEC, APPLIMO, AUER, CAMPA, FRANCE ENERGIE, MULLER INTUITIV, NOIROT deviennent intuis : la nouvelle marque du confort thermique qui offre des solutions globales de chauffage.

" intuis : un seul nom pour se transformer et simplifier l'offre"

Au-delà d'un nom, **intuis** incarne la transformation du GROUPE MULLER qui se traduit par la simplification de son organisation, une nouvelle dynamique commerciale et marketing, un renforcement de l'outil industriel et la rationalisation de ses marques.

Cette transformation participe au développement de l'emploi et des savoir-faire dans le groupe. Pour accompagner ses ambitions, **intuis** recrute en effet 200 nouveaux collaborateurs en CDI en 2022.



Lancement de la nouvelle identité le 8 septembre 2022

« Pour toutes ces raisons, aujourd'hui, nous sommes à un moment clé de notre histoire, avec des ambitions qui prônent le confort de vie et la sobriété énergétique."

Philippe Dénecé, Directeur Général Groupe

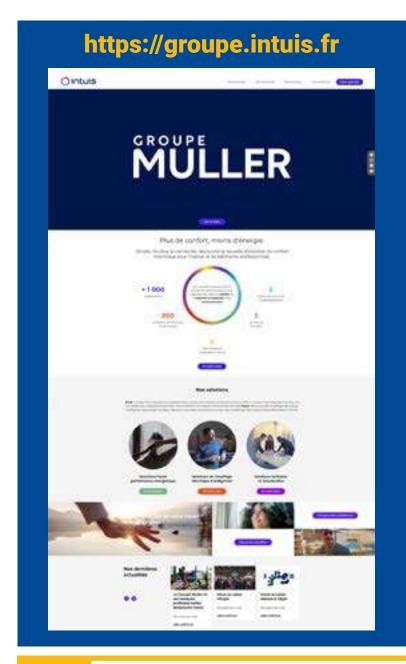


Avec sa promesse, « **Plus de confort, moins d'énergie**. », **intuis** investit pour l'avenir en créant des produits qui offrent des niveaux d'efficacité énergétique parmi les plus performants du marché :

- Des solutions haute performance énergétique : Pompes à chaleur pour la maison individuelle et les logements collectifs, chauffe-eaux thermodynamiques.
- Des solutions de chauffage électrique intelligentes : Radiateurs & sèche-serviettes
- Des solutions tertiaires et industrielles : Pompes à chaleur sur boucle d'eau

"Un parti pris simple : produire en France, bien produire et produire durablement."
Philippe Dénecé. Directeur Général Groupe

Le Groupe est membre depuis plus de 10 ans de l'association Origine France Garantie, dont la certification impose qu'un produit prenne au minimum 50 % de sa valeur sur le territoire français. 90 % de l'offre de chauffage est actuellement certifiée avec une valeur supérieure à 85 %, et l'exercice a été étendu à l'offre Énergie renouvelable. Les chauffe-eaux thermodynamiques et les pompes à chaleur fabriqués par **intuis** figurent à ce jour comme les seuls produits de leur secteur fabriqués en France ET certifiés Origine France Garantie.





INSCRIVEZ-VOUS, DEMANDEZ VOTRE BADGE ET VENEZ NOUS RENDRE VISITE

FEDELEC - Hall 1 - Allée H - Stand 045
Porte de Versailles



Connecte les pros à l'innovation

2022

Horizon 2030, tout un monde à construire.

- Préserver le climat et l'environnement, notre responsabilité
- + Transformer les méthodes, notre ambition
- + Bien vivre dans la ville 2050, notre projet
- + Valoriser les métiers, notre priorité

Exposants, programme, badges, info pratiques sur

batimat.com











https://badge.lemondialdubatiment.com/visiteur.htm

8 & 9 novembre 2022 Porte de Versailles

IBS et SCSG dessinent le monde connecté, efficient et durable de demain!

Grâce à un programme de tables rondes renouvelé et étendu avec un nouveau cycle de conférences, IBS répond aux attentes des visiteurs conscients qu'une évolution nécessaire est en marche pour faire face aux grands défis climatiques et environnementaux auxquels le bâtiment, concentrant à lui seul près de 46% de l'énergie finale consommée en France, représente un des principaux contributeurs.

Malgré la situation économique annoncée difficile sur les prochains mois avec en toile de fond l'inflation, la sécheresse et les tensions internationales (la guerre en Ukraine restant le symbole le plus visible), le marché du smart building s'est maintenu au premier semestre et devrait poursuivre son activité soutenue grâce à la mise en place des nouvelles réglementations (RE2020, Décret BACS et Tertiaire) pour permettre aux bâtiments de baisser très sensiblement leur consommation d'énergie. Ce dispositif est renforcé par la loi climat résilience pour une décarbonation des bâtiments d'ici 2050 en interdisant toute action de rénovation de nature à augmenter le bilan carbone (art. 188) ou en valorisant le DPE diagnostic de performance énergétique (art. 149) ou encore en facilitant l'installation de borne de recharge VE dans des copropriétés existantes (art. 111).







La mise en œuvre de cette sobriété énergétique nécessite des systèmes numériques résilients et évolutifs où l'innovation comme l'IA et le jumeau numérique est plus que jamais réclamée pour être capable d'anticipation avec un bouquet d'actions prédictives. Ainsi, la maintenance ou la régulation CVC intègrent aujourd'hui des projets d'IA. Bien sûr ces technologies bénéficient à l'occupant, toujours au centre des stratégies du bâtiment et de la ville connectée, où le concept "as a service" s'impose progressivement comme une évidence et offre la disponibilité, l'évolutivité et la duralité à l'exemple de la lumière ou bien de la qualité de l'air pour mieux vivre le bâtiment

Cette année un Cycle E : "IoT, économie et marchés" vient compléter le programme en donnant un éclairage général sur les usages rendus possibles grâce, entre autres, à la technologie IoT.

Enfin, une émission web TV IBS a eu lieu le 22 septembre à 15h00 sur le thème : "Comment prendre en compte l'impact de la consommation énergétique et l'empreinte carbone des équipements numériques du bâtiment connecté", un teaser du cycle phare des tables rondes d'IBS 2022 !

C'est donc avec un programme de 40 conférences et 20 ateliers que la 12^{ème} édition d'IBS et la 7^{ème} édition de Smart City + Smart Grid se tiendront à la porte de Versailles. Un programme dense, complet et offensif qui renoue avec l'ADN dynamique du salon depuis son origine il y a 12 ans !

Rendez-vous les 8 et 9 novembre prochains à la porte de Versailles pour vivre nos 2 salons sur 2 jours avec 200 exposants et 7000 visiteurs attendus pour construire votre vision du futur.



Solutions de recharge en copropriété pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables

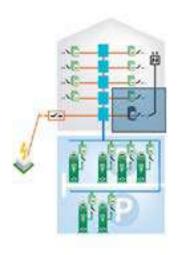


La mobilité électrique connaît une véritable accélération en France : les véhicules électriques et hybrides rechargeables ont déjà atteint une part de marché de plus de 10% et les ventes ne cessent d'augmenter avec déjà plus de 500 000 voitures immatriculées.

Sachant que près de 90 % de la recharge des véhicules électriques se fait à domicile ou sur le lieu de travail, la copropriété est donc le lieu idéal pour recharger ses batteries! Et il est préférable en copropriété de privilégier une solution incluant une infrastructure collective, pour de multiples raisons.



Pourquoi privilégier un projet d'infrastructure collective?



La mise en place d'un projet de mobilité électrique collectif comporte de nombreux avantages.

D'une part, elle permet d'aménager des infrastructures sécurisées respectant les réglementations. En copropriété, il n'est pas possible de se recharger en se branchant sur une prise électrique non sécurisée; la création de chemins de raccordement est nécessaire. Le raccordement depuis le logement en copropriété n'est pas non plus recommandé pour des raisons de sécurité. Une infrastructure de recharge nécessite d'être installée par des professionnels spécialisés IRVE pour être sécurisée.

D'autre part, la mise en place d'une infrastructure de recharge collective **valorise le patrimoine de votre copropriété** car votre parking est pré-équipé et prend donc de la valeur. Cela rassure également de potentiels acheteurs qui pourront facilement raccorder leur future borne de recharge à l'infrastructure collective installée.

Enfin, la mise en place d'un projet collectif en copropriété permet de **mutualiser les frais de raccordement**, est **éligible à de nombreuses aides** et constitue une **solution évolutive** : chaque résident pourra brancher une borne lorsqu'il en aura le besoin.

Le « droit à la prise » si une solution collective n'est pas envisageable

Face à l'accélération de la mobilité électrique en France, les Pouvoirs Publics ont renforcé la législation autour du « droit à la prise » pour faciliter le développement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques en copropriété en l'absence de projets collectifs.

Pour faire valoir son droit à la prise, le demandeur doit répondre à plusieurs conditions : il doit disposer d'une place de parking attitrée ; l'infrastructure de recharge doit permettre un décompte individualisé des consommations électriques ; l'installation doit être techniquement possible ; le demandeur doit notifier la copropriété en AG (mais pas de vote) ; tous les frais sont à la charge du demandeur.

En réponse à cette demande, le syndicat de copropriété a trois types d'obligations. Il ne peut s'opposer au projet sans motif sérieux et légitime (par exemple, si des infrastructures de recharge existent déjà ou si la décision a été prise d'en installer dans un délai raisonnable). Le syndicat dispose de 3 mois suite à la réception de la notification pour s'opposer aux travaux ou décider de réaliser un projet collectif de recharge (les travaux doivent être réalisés dans les 6 mois). La copropriété doit garantir l'accès des locaux techniques au prestataire choisi par le demandeur.



Un arbitrage entre avantages et inconvénients

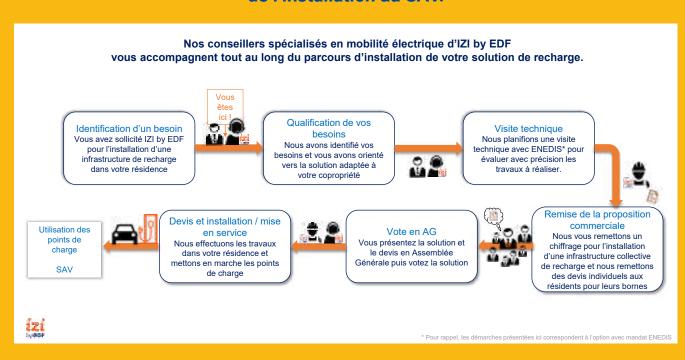
La solution individuelle de recharge représente une solution pratique en l'absence de projet collectif dans la copropriété. Elle permet au particulier de bénéficier d'un point de charge chez lui, avec en général des délais de réalisation plus rapides que les solutions collectives. Le droit à la prise ne nécessite pas de vote en AG et le syndicat de copropriété peut difficilement s'opposer au projet.

Mais cette solution présente des inconvénients en copropriété. En effet, les solutions individuelles en copropriété font reposer l'intégralité des coûts sur le demandeur: ces coûts peuvent se révéler importants notamment en cas de renforcement du réseau ou de mise en conformité du tableau général. Le contrat lié à la borne de recharge individuelle est celui des services généraux de la copropriété: le particulier ne peut pas choisir son propre fournisseur d'électricité. Par la suite, si la copropriété développe dans le futur un projet collectif d'installation d'infrastructure de recharge, tout copropriétaire, même déjà équipé, sera généralement contraint d'y participer.

En conséquence, lorsque cela est possible, il est recommandé de privilégier un projet collectif, qui bénéficie de nombreuses aides et subventions et permet d'anticiper l'essor du nombre de véhicules électriques et les futurs besoins de recharge des résidents, tout en valorisant leur patrimoine.



IZI by EDF est la marque Grand Public d'EDF portant les services de la mobilité électrique pour les particuliers, les copropriétés et les professionnels. IZI by EDF propose un parcours client simple et un accompagnement du client sur l'intégralité de son projet, de l'installation au SAV.



A suivre dans de prochaines parutions : solution collective - offre individuelle - aides disponibles

Happy hour Culture branches sur la Loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail & ses décrets

Le 19 mai 2022, l'Happy hour de Culture branches se concentrait sur les décrets du 18 mars 2022 relatif au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et du 5 avril 2022 relatif au cahier des charges du déploiement et du fonctionnement du portail numérique. Étaient reçus, à cette occasion, Bernard Cottet, Directeur Général de Didacthem, et deux représentants de

branche pour évoquer la loi du 2 août et commenter ses derniers décrets. L'évaluation des risques professionnels était au centre des interventions.

Les 3 points clés des échanges :

Les modalités autour du DUERP évoluent

Commentant le décret du 18 mars sur le DUERP, le Directeur Général de Didacthem a notamment insisté sur la prise en compte de l'organisation du travail dans l'évaluation des risques, la mise à jour annuelle à minima du DUERP, sa transmission obligatoire aux services de santé au travail et sa conservation pendant une durée



De gauche à droite : David Cluzeau, Corinne Pette, Véronique Caron, Bernard Cottet, David Giovannuzzi

de 40 ans. Le décret du 5 avril 2022 porte quant à lui sur le déploiement et le fonctionnement du portail numérique commun interprofessionnel chargé de recevoir et d'archiver tous les DUERP. Son entrée en vigueur doit se faire au plus tard le 1er juillet 2023 pour les entreprises de plus de 150 salariés et le 1er juillet 2024 pour les moins de 150 salariés.

Une obligation employeur entrée dans la négociation paritaire

C'est en qualité de Secrétaire de la Commission Nationale Paritaire Technique de Prévoyance (CNPTP) de la CCN 66 (établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées) et membre du bureau fédéral de l'action sociale Force Ouvrière (FNAS-FO) que Corinne Pette a pris la parole. Elle a témoigné du travail paritaire réalisé à partir de l'« *obligation d'employeur* » que sont l'évaluation et la prévention des risques professionnels, avec à la clé une obligation de résultat en matière de santé et de sécurité des salariés.

Cartographier les risques pour mieux agir en prévention

Du côté patronal, David Cluzeau, Délégué général d'Hexopee, Président de la commission des affaires sociales de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) et Président du Pôle ESS d'AG2R LA MONDIALE a partagé un retour d'expérience positif sur son travail avec Didacthem et la mise en place de G2P au sein des branches qu'il représente.

L'outil G2P

Intégré au programme « Branchezvous Santé », l'outil G2P propose une application de pré-diagnostic des risques professionnels autour de 5 thèmes : évaluation des risques, sinistralité, équipements de protection, politique de formation santé et sécurité, organisation et management

Pour en savoir plus sur le pré-diagnostic :

https://www.ag2rlamondiale.fr/
culture-branches/beneficiez-del-innovation-medicale-visiblepatient-au-sein-de-votre-branche/
accedez-a-un-pre-diagnostic-desrisques-professionnels-de-votreentreprise

Pour plus d'informations sur l'happy hour :

https://www.ag2rlamondiale.fr/culture-branches/concept-et-evenements/retrouvez-tous-nos-evenements-pour-les-negociateurs-de-branche/happy-hour-culture-branches-sur-la-loi-du-2-aout-2021-pour-renforcer-la-prevention-en-sante-au-travail-ses-decrets-focus-sur-les-decrets-du-18-mars-2022-relatif-au-duerp-et-du-5-avril-2022-relatif-au-cahier-des-charges-du-deploiement-et-du-fonctionnement-du-portail-numerique

GARANCE à vos côtés

Vers une filiale de services toujours plus innovants



Lancé en 2020 pour permettre aux entrepreneurs et acteurs de l'économie de proximité, adhérents historiques de GARANCE, de s'y retrouver parmi les mesures d'accompagnement et d'aides du gouvernement durant la crise sanitaire, le site **www.garance-à-vos-côtés.fr** a été refondu fin 2021 afin d'apporter des réponses concrètes par thématique et développer de nouveaux services à destination des professionnels de l'économie de proximité et des particuliers.

Consciente du besoin d'assistance juridique et opérationnelle nécessaire aux entrepreneurs de proximité, GARANCE a lancé une nouvelle version du site, offrant un contenu juridique, économique et de conseil à travers des ressources variées et engageantes (formats vidéo, articles, podcasts, etc.).

Avec une volonté d'enrichir sa proposition de valeur, GARANCE à vos côtés propose désormais en complément des éclairages sur le changement de vie professionnelle, des conseils sur le développement de son activité ou encore des réponses à tous vos besoins de protection (préparer sa retraite, financer son entreprise, la recherche de nouveaux clients pour développer son activité, etc.).

Nouveauté 2022 : un parcours dédié à la transmission d'activité, matérialisé par un espace sécurisé qui met en relation, accompagne et sécurise les échanges des cédants et repreneurs d'entreprises.

Par cette offre de services innovants au service des professionnels et particuliers, GARANCE incarne pleinement sa raison d'être : Être le partenaire de l'économie de proximité. Solidaire. Engagé. Responsable.







(Re)découvrez GARANCE et ses services dans le film institutionnel et le film GARANCE à vos côtés sur la transmission d'entreprise :

https://www.youtube.com/watch?v=Vi_HBSC7rxE







Télétravailler en alliant performance technologique <u>et sécurité électrique</u>



Pour sa nouvelle campagne de communication, Promotelec, en partenariat avec FASE (Fonds d'Action pour la Sécurité Électrique), a dévoilé début septembre les résultats de son étude¹ sur le télétravail et plus particulièrement sur la question de la sécurité électrique dans la pièce dédiée au télétravail.

Souvent négligée, la sécurité électrique en télétravail est pourtant primordiale. Même dans le cadre du télétravail, l'employeur est tenu d'assurer la sécurité de son employé.

Forcé pendant la période du confinement lié à la crise sanitaire, comment le télétravail est-il vu aujourd'hui par les salariés et les entreprises ?

Le télétravail : une expérience positive et réussie

Selon l'étude Promotelec sur l'expérience du télétravail en France, les 2/3 des salariés interrogés ont découvert le télétravail avec la pandémie et un quart des télétravailleurs l'a pratiqué à 100 %. Le télétravail se pratique majoritairement (98 %) à domicile et plus particulièrement dans le bureau (42 %), le salon (35 %) et la salle à manger (26 %). Un Français sur deux (52 %) trouve que le télétravail est une bonne chose et 57 % souhaitent continuer à télétravailler plusieurs jours par semaine. Du côté des employeurs, 45 % souhaitent continuer le télétravail après la crise sanitaire.

Bien télétravailler à domicile = performance technologique et sécurité électrique





Une **connexion internet de qualité** (90 %), un bon équipement informatique (77 %) et de bons outils informatiques (logiciels, visioconférence...) sont les trois éléments primordiaux pour un télétravail performant. 61 % des télétravailleurs ont été gênés dans leur travail en raison de problèmes de connexion. Les entreprises, quant à elles, se disent soucieuses de la connexion internet de leurs salariés (73 %). **Une bonne infrastructure sur le plan électrique** est un élément important pour 47 % des télétravailleurs et un tiers des entreprises déclare suivre les risques liés à la sécurité électrique. Toujours selon l'étude Promotelec, entre une (40 %) ou deux personnes (41 %) se connectent en même temps en télétravail.

47 % des télétravailleurs disposent d'un espace doté d'une installation électrique qui a entre 10 et 15 ans, voire plus.

Le diagnostic télétravail : un outil méconnu

Tout en étant méconnu de la plupart des entreprises, près de la moitié des salariés (46 %) sont intéressés pour qu'un diagnostic télétravail soit réalisé à leur domicile.

Demandé par l'employeur, le Diagnostic Télétravail permet à celui-ci de faire vérifier par un professionnel le respect des prescriptions de sécurité concernant l'installation électrique de l'espace dédié à l'activité professionnelle du télétravailleur. Il répertorie les éventuelles anomalies relevées dans le logement (défaut de mise à la terre, matériels vétustes, fils électriques dénudés, etc.) et dresse le bilan des risques encourus.

1. Travailler demain à distance – La question de la sécurité électrique dans le nouvel environnement professionnel. Etude sur l'expérience des salariés et des entreprises réalisée par Sociovision en mai 2021 pour Promotelec, avec le soutien de FASE, basée sur un échantillon de 400 salariés représentatif des Français ayant télétravaillé au cours des 12 derniers mois et d'un échantillon de 300 responsables d'entreprises.

Pour consulter l'ensemble des résultats de l'enquête et les conseils Promotelec : https://www.promotelec.com/teletravail-securise-et-performant-avant-tout/



Fin septembre, Joël COURET a été invité à participer au Web'Assises des Déchets. Une occasion pour FEDELEC de présenter ses actions dans le secteur de la réparation et de faire entendre la voix des artisans.

FEDE

Créées en 1991, les Assises nationales des Déchets réunissent tous les deux ans à Nantes près de 800 professionnels du secteur et sont devenues un rendezvous incontournable de tous les acteurs impliqués dans la prévention, la gestion et le traitement des déchets, la valorisation de la matière ou de l'énergie, l'économie circulaire et le recyclage.

Reporté deux fois pour cause sanitaire, le rendez-vous s'est finalement tenu en format digital le 23 septembre dernier.

e-café, plénière et ateliers

Le Web'Assises des déchets était organisé autour du fil rouge « Plus rapide, plus forte, plus solidaire : ensemble, accélérons la transition ! ». Le programme s'est développé autour de 3 temps forts : une ouverture et un e-café pour permettre d'échanger avec les générations en devenir. S'est tenu ensuite un débat plénier, en présence du Ministère de la transition écologique et des principaux acteurs du déchet, traitant de la résilience en France face aux urgences environnementales. Enfin, trois ateliers techniques ont été abordés respectivement : se désintoxiquer des plastiques ; les multifacettes des biodéchets ; avantages REP ! C'est à ce dernier atelier que FEDELEC était conviée.



Vous avez dit REP?

Rappelons que le dispositif de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) concerne certaines filières et a pour objectif d'agir sur l'ensemble du cycle de vie de leurs produits : l'écoconception, la prévention des déchets, l'allongement de la durée d'usage, la gestion de fin de vie. La REP est basée sur le principe « pollueur-payeur » et pour s'acquitter de leurs obligations, les producteurs peuvent s'adresser à des entreprises de droit privé à but non lucratif, agréées par les pouvoirs publics, appelées éco-organismes.

La loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) de 2020 a prévu de créer d'ici 2025 une dizaine de filières en supplément de la douzaine déjà soumise à REP, et de renforcer le dispositif avec notamment la création des fonds réparation et réemploi.

Ce sujet d'actualité a donc été traité lors du Web'Assises des Déchets.



FEDELEC à l'atelier REP

C'était la première fois que l'artisanat était sollicité dans le cadre de cet événement. « L'invitation est à rapprocher de la nouvelle mission confiée aux éco-organismes d'encouragement et de développement de la réparation, secteur professionnel dans lequel les entreprises artisanales sont de très loin les plus nombreuses » explique Joël COURET, qui a participé à l'atelier REP en qualité de Délégué à la promotion de la réparation FEDELEC.

Les hauts et bas du secteur

Joël COURET a précisé que les artisans réparateurs existaient depuis des décennies, qu'ils avaient traversé des périodes difficiles. Les discours maladroits sur l'obsolescence programmée, ajoutés à la baisse constante du prix des produits neufs avaient incité de plus en plus les consommateurs à remplacer leurs matériels plutôt que les faire réparer. Il a indiqué que dès 2012, FEDELEC avait décidé de promouvoir la réparation, anticipant les besoins écologiques et le retour d'intérêt des consommateurs.

De multiples thèmes traités

Jacques VERNIER, Président de la Commission interfilières REP, a ensuite expliqué le système du Fonds réparation et s'est réjoui de la coopération de FEDELEC avec les pouvoirs publics pour lutter contre les excès administratifs de nature à détourner les petites structures du processus de labellisation.

Les questions posées ont permis à Joël COURET de développer plusieurs autres sujets d'importance comme: l'indice de réparabilité; l'historique et les actions du réseau Répar'Acteurs,



crée dans l'objectif de réduire les déchets ; les problématiques spécifiques liées aux TPE artisanales...

La question de la réparabilité des produits

Interrogé sur la réparabilité des produits en fonction de leur conception, Joël COURET a souligné la différence entre l'électroménager et l'électronique grand public (EGP), le premier étant plus organisé et le second présentant de multiples points à améliorer grandement. Il espère que l'indice de réparabilité, dont la mise en place constitue l'exemple d'une réussite, permettra que des progrès soient réalisés.

Les métiers de la réparation

Enfin, sur la question des métiers de la réparation, Joël COURET a confirmé que ce sont des métiers en tension, plus particulièrement en électroménager. Il faut du temps pour former un technicien compétent (2 ans selon la profession) et, à la demande de FEDELEC, une nouvelle formation est actuellement en cours de création. Son référentiel est en phase d'écriture, l'accueil des premiers élèves est prévu pour la rentrée 2023.







LES RENCONTRES DE LA CNAMS LE 28 SEPTEMBRE 2022

CNAMS: Défis et Perspectives, Construisons ensemble l'avenir au plus près de vos attentes





Une journée de partage, de réflexions et de construction organisée autour de 3 ateliers et une plénière de restitution et de validation des propositions formulées par les 3 ateliers.

- · Atelier 1 : Au plus près des attentes et besoins des organisations professionnelles (juridique, formation, défense des intérêts des différents secteurs, représentativité et convention collective, mise en place d'un « Think Tank »...)
- Atelier 2 : Nouveau système de cotisations
- Atelier 3: Organisation interne et territoriale de la CNAMS (offre de service, RSE, digitalisation, management/RH, gouvernance et organe de

Un moment important pour construire ensemble l'avenir des organisations dans un monde syndical en pleine évolution.

https://www.cnams.fr

LES RENCONTRES DE L'U2P **LE 29 SEPTEMBRE 2022**

2030, le pari de la proximité

Urgence climatique, éducation et formation, plein emploi, attractivité et revitalisation des territoires : le plan d'investissement France

2030 doit permettre à notre pays de développer sa compétitivité et de répondre aux grands défis de notre temps. Convaincues que « Demain doit se préparer aujourd'hui », les entreprises de proximité souhaitent apporter leur pierre à l'édifice et s'inscrire dans cette France qui se projette loin. Car aujourd'hui plus que jamais, les valeurs et les atouts de la proximité apparaissent nécessaires à la réussite de ces mutations et au renouvellement de notre projet de société. Les Rencontres de l'U2P sont l'occasion d'apporter la preuve que la France doit faire le pari de la proximité.

https://rencontres-u2P.fr/







Artisans et Commerçants de l'électronique et de l'électroménager

Plus seulement les stages techniques pointus, car la maintenance de second niveau se réduit et se concentre.

Mais aussi des formations techniques plus larges sur les nouvelles gammes de produits, afin de permettre à l'artisan de connaître l'utilisation, la connectique et le premier diagnostic du maximum de produits.

Des formations pour répondre aux marchés développés par le numérique,

la TNT, les opérateurs Internet.

Les techniques de vente spécifiques aux produits de l'électronique et de l'électroménager, en magasin, mais aussi chez le client et en collectivité. La valorisation et la vente des services proposés par l'artisan.

La stratégie des entreprises : comment faire les bons choix pour l'avenir de son entreprise ?

Face à des telles mutations :

Ne pas évoluer, c'est disparaitre !

Forte de cette conviction, FEDELEC se mobilise sur une priorité :

LA FORMATION CONTINUE DES PROFESSIONNELS



14 Rue Chapon CS 81234

75139 PARIS CEDEX 03 Tél.: 01 53 01 05 22 www.fafcea.com

Pourquoi?

Se former, c'est acquérir les nouvelles compétences nécessaires au maintien et au développement de votre entreprise.

Comment?

Grâce au FAFCEA, le fonds qui aide au financement de vos stages et de ceux de votre conjoint.